



SAISINE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Aménagement du Temps de Travail

Ce formulaire est à compléter et à retourner avec les pièces de saisine dans **un seul fichier** au format PDF à vos gestionnaires RH : **GRH1** : grh1@cdg16.fr **GRH2** : grh2@cdg16.fr **GRH 3** : grh3@cdg16.fr

COLLECTIVITÉ

Nom :

Adresse :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

DOSSIER DE SAISINE

Préciser les documents soumis pour avis :

- Projet de délibération d'aménagement du temps de travail (ARTT)
- Projet d'avenant à la délibération d'aménagement du temps de travail (ARTT) en vigueur
- Protocole d'accord ou règlement intérieur relatif à l'aménagement du temps de travail
- autre :

Date d'adoption du protocole ARTT en vigueur :

Principes de l'ARTT :

- Durée moyenne hebdomadaire de travail dans la collectivité :
- Nombre de jours RTT :
- Période de liquidation des jours RTT :
- Modalités de liquidation des jours RTT :

.....

.....

- Cycle de travail :
- Horaires : fixes variables
- Horaires décalés : oui non
- Travail de nuit : oui non
- Si oui, durée du travail de nuit :
- Autres :

▪ Création compte épargne-temps (cf. *Modèle de saisine CET*) : oui non

▪ Recours à l'astreinte (cf. *Modèle de saisine Astreintes*) : oui non

Si oui, service(s) et modalités :

.....

.....

Date d'effet (L'avis du CST doit être préalable à la délibération ou décision de la collectivité) :

.....

Pièces transmises :

Protocole ARTT en vigueur

Projet de délibération de mise en œuvre ou modificative

.....

.....

.....

Précisions complémentaires :

.....

.....

.....

.....

A, le

(Cachet de la collectivité/Prénom, nom, qualité et signature de l'Autorité Territoriale)

Les informations collectées sur ce formulaire sont destinées au Pôle Gestion des Ressources Humaines pour la saisine et l'information du Comité Social Territorial. Elles sont conservées selon la réglementation en vigueur. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD2016/679), vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Vous pouvez exercer votre droit d'accès en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du CDG16 : dpo@cdg16.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.